

En 2050, le ScoT Sud Gard pourrait compter 20 000 ménages de plus, dont 10 000 à Nîmes Métropole

Insee Analyses Occitanie • n° 155 • Novembre 2024



Si les tendances récentes se poursuivaient, le dynamisme démographique de Nîmes Métropole et plus largement du ScoT Sud Gard prolongerait sa tendance au ralentissement d'ici 2050. La baisse de la fécondité, la hausse des décès, combinées à une baisse d'attractivité de Nîmes Métropole, en seraient principalement à l'origine. Cependant, le nombre de ménages dans ces territoires continuerait d'augmenter en raison du vieillissement de la population et des changements dans les modes de cohabitation. Les personnes seules seraient plus nombreuses que les couples avec ou sans enfants. Avec des hypothèses alternatives intégrant une baisse plus marquée de la fécondité et une perte d'attractivité, le nombre de ménages se stabiliserait après 2035.

D'ici 2050, le nombre d'habitants augmenterait dans le ScoT Sud Gard mais pas dans la CA Nîmes Métropole

Le territoire couvert par le ScoT Sud Gard, composé de 80 communes, compte 391 530 habitants en 2021, dont 258 750 habitants dans les 39 communes de la Communauté d'agglomération (CA) de Nîmes Métropole ► [figure 1](#).

Selon le scénario central de projection, la population de la communauté d'agglomération (CA) de Nîmes Métropole serait stable jusqu'en 2033 puis elle baisserait très légèrement, en moyenne de 170 habitants par an de 2033 à 2050. En 2050, Nîmes Métropole compterait ainsi 2 800 habitants de moins qu'en 2020, soit -0,04 % par an en moyenne sur 30 ans ► [source](#) et ► [figure 2](#).

Le ScoT Sud Gard qui l'englobe gagnerait en moyenne 450 habitants par an jusqu'en 2040, puis sa population se stabiliserait. En 2050, la hausse de population du ScoT serait ainsi de 9 500 habitants en trente ans, soit +0,08 % par an en moyenne entre 2020 et 2050 ► [figure 2](#). Elle serait intégralement

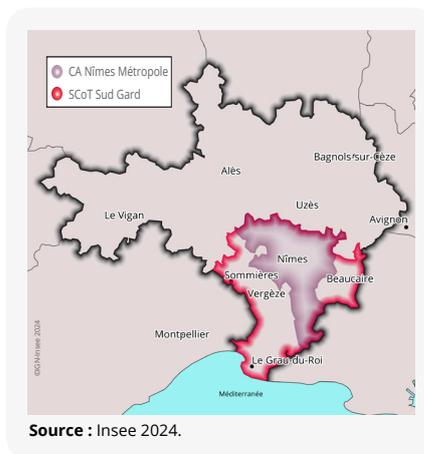
portée par les communes du ScoT situées hors de la CA. En comparaison, la population augmenterait sur la même période de 0,35 % par an en Occitanie et de 0,1 % par an en Provence-Alpes-Côte d'Azur, proche de la moyenne nationale.

Ces projections contrastent avec le fort dynamisme démographique observé au début des années 2000 dans le sud du Gard. Elles prolongent une tendance au ralentissement observée depuis 2013 en raison d'une baisse de la fécondité au niveau national et d'un recul de l'attractivité de Nîmes ► [encadré 1](#).

Les décès dépasseraient les naissances à partir de 2030

Pour les deux territoires, le solde naturel (écart entre les naissances et les décès), jusqu'alors proche de l'équilibre, se détériorerait dès 2030 et pénaliserait légèrement la croissance démographique ► [figure 3](#). Les générations nombreuses du baby-boom (personnes nées entre 1946 et le milieu des années 1970) atteindront progressivement 85 ans après 2030. Les décès en hausse devraient

► 1. Carte du Gard et de localisation des territoires étudiés



alors dépasser les naissances. Le déficit naturel s'accroîtrait progressivement, notamment après 2040. En effet, dans le même temps, les naissances devraient baisser en raison de la diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et sous l'hypothèse d'une fécondité qui resterait modérée (1,91 enfant par femme dans le ScoT et 1,89 dans la CA).

En partenariat avec :

De 2020 à 2035, le solde migratoire (écart entre les arrivants et les partants) resterait excédentaire dans le SCoT Sud Gard (+6 500 habitants). Il expliquerait l'essentiel de la croissance de la population. Le solde naturel serait très légèrement positif alors qu'il l'était plus largement avant 2020. À l'inverse, sur le territoire de Nîmes Métropole, les départs seraient un peu plus élevés que les arrivées entre 2020 et 2035, entraînant une perte de 1 400 habitants sur la période, soit -230 par an. La CA perdait déjà des habitants par le jeu des migrations entre 2014 et 2020. Le déficit migratoire resterait compensé par l'excédent naturel. La population de Nîmes Métropole serait donc stable entre 2020 et 2035.

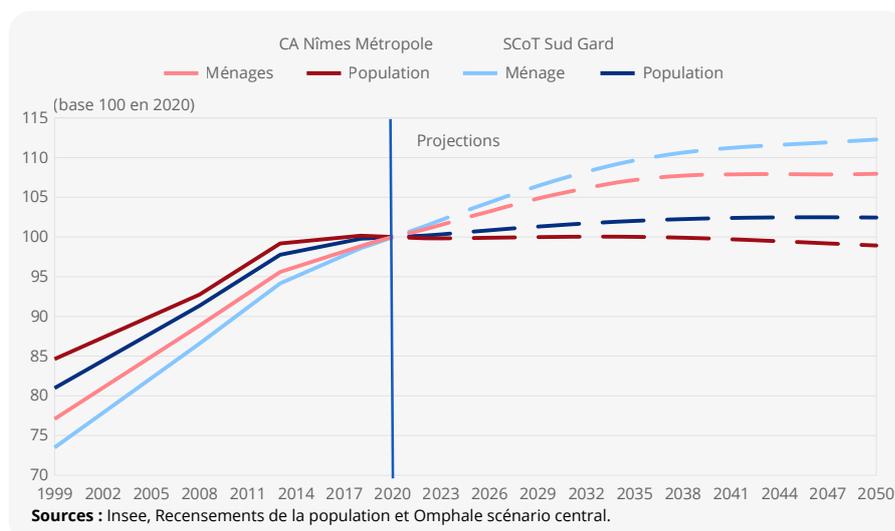
Sur la période 2035-2050, la population du SCoT Sud Gard augmenterait plus faiblement puis stagnerait. Les décès seraient supérieurs aux naissances mais l'excédent migratoire compenserait le déficit naturel. En effet, les arrivées ne seraient pas plus nombreuses, mais les départs diminueraient, ces derniers étant moins fréquents chez les seniors. Après une phase de stabilité, Nîmes Métropole perdrait 2 300 habitants entre 2035 et 2050, soit 150 par an en moyenne, l'excédent migratoire ne permettant pas de compenser le déficit naturel.

En 2050, les personnes âgées de 85 ans ou plus seraient deux fois plus nombreuses

Selon les projections, pour les deux territoires, les personnes âgées de 75 ans ou plus seraient 1,8 fois plus nombreuses dans trente ans. Ainsi, elles représenteraient 17 % de la population en 2050 contre 10 % en 2020. Dans le SCoT Sud Gard, 69 000 habitants auraient 75 ans ou plus en 2050 contre 39 000 en 2020. Les 85 ans ou plus seraient plus de deux fois plus nombreux en 2050 ► **figure 4**, représentant 7 % des habitants contre 3 % en 2020. En 2050, 27 000 habitants du SCoT auraient 85 ans ou plus dont 17 000 vivraient à Nîmes Métropole.

Le nombre d'enfants diminuerait progressivement dans les deux territoires, en raison de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer conjugué à une faible fécondité. Ainsi, entre 2020 et 2050, le nombre d'enfants de 0 à 17 ans baisserait de 10 % sur le territoire de Nîmes Métropole et de 8 % dans le SCoT Sud Gard. En 2050, les jeunes de 18 à 24 ans seraient moins nombreux qu'en 2020 : -14 % à Nîmes Métropole et -11 % dans le SCoT Sud Gard. Maintenir une importante population étudiante pour le territoire nîmois pourrait être un défi plus complexe à relever à l'avenir. En 2050, les jeunes de moins de 20 ans seraient moins nombreux que les personnes de 65 ans ou plus : l'indice de vieillissement ► **définition** serait ainsi de

► 2. Évolutions du nombre de ménages et d'habitants de 1999 à 2020 et projections jusqu'en 2050



► Encadré 1 – L'évolution démographique de Nîmes impacte fortement celles de la CA et du SCoT

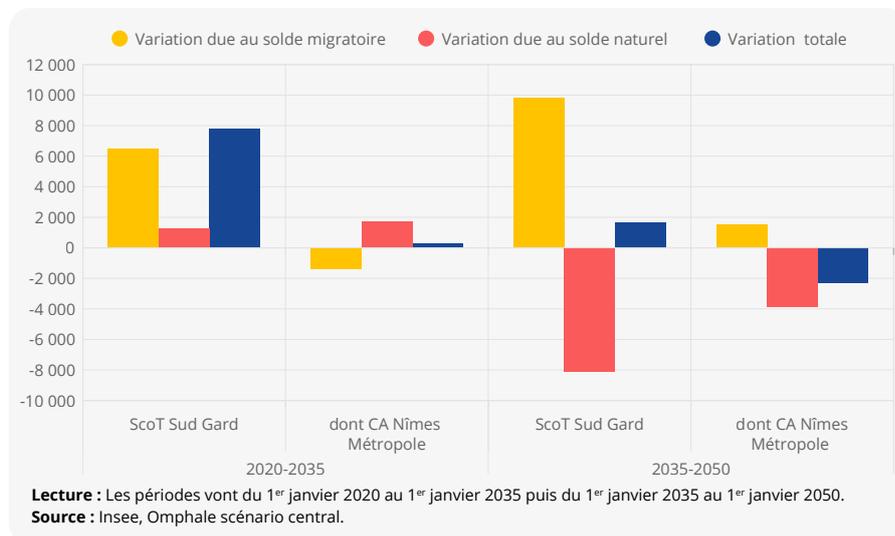
57 % des habitants de la CA Nîmes Métropole et 38 % de ceux du SCoT Sud Gard vivent à Nîmes en 2021. Les tendances démographiques de la ville de Nîmes influencent donc fortement celles de la CA et du SCoT même si cette influence diminue avec la périurbanisation.

Entre 1999 et 2010, la population a augmenté à Nîmes (+0,6 % par an) et encore plus fortement dans la périphérie hors Nîmes (+1,7 % par an dans le reste de la CA et +1,8 % dans le reste du SCoT). Les croissances de population ont convergé sur la période 2010-2015, proches de 1,0 % par an sur tous ces territoires. Entre 2015 et 2021, la population a diminué faiblement à Nîmes, alors qu'elle a continué à progresser sur les deux territoires hors Nîmes, mais moins vite qu'auparavant.

L'excédent naturel, avec des naissances supérieures aux décès, perdure à Nîmes et dans sa périphérie, alors qu'il faiblit au niveau national. En revanche, Nîmes enregistre un déficit migratoire avec plus de départs que d'arrivées entre 2015 et 2021. Hors Nîmes, la CA comme le SCoT conservent de l'attractivité mais pourraient progressivement être impactés par la faible dynamique nîmoise. Le solde migratoire reste positif à Nîmes pour les 18-19 ans et légèrement positif après 65 ans. La ville attire ainsi des étudiants en premier cycle et des retraités. Par contre, les départs sont plus nombreux que les arrivées entre 20 et 64 ans, en particulier à 20-21 ans, probablement en raison de départs pour poursuivre des études longues ou rechercher un premier emploi.

L'accession à la propriété est moins fréquente à Nîmes qu'en périphérie. En effet, la part des propriétaires atteint 40 % des résidences principales à Nîmes contre 70 % dans le reste de la CA. Le faible volume de logements construits à Nîmes entre 2014 et 2016, moitié moindre que les années précédentes, a freiné la progression de l'offre de logements et donc de la population. La construction repart à la hausse ces dernières années, en particulier avec des logements collectifs ayant vocation à accueillir des populations plus jeunes et moins aisées ou plus âgées avec le développement des résidences seniors.

► 3. Évolution de la population de 2020 à 2035 et de 2035 à 2050



1,3 pour les deux territoires contre 0,9 en 2020. Il dépasserait la moyenne française (1,2) mais resterait inférieur à la moyenne en Occitanie (1,5).

La population en âge de travailler devrait aussi se contracter. Elle diminuerait légèrement jusqu'en 2050 pour les 15 à 44 ans (-4 % pour Nîmes Métropole et -3 % pour le SCoT) et plus fortement pour les 45 à 64 ans (-11 % pour le SCoT et -14 % pour Nîmes Métropole). La hausse du nombre de seniors se conjugue donc avec une baisse de la population aux âges d'activité. En 2050, il y aurait ainsi dans les deux territoires une personne de 65 ans ou plus pour deux personnes en âge de travailler contre une pour trois en 2020.

Le nombre de ménages augmenterait sur les deux territoires, plus fortement avant 2035

Le besoin en résidences principales resterait conséquent sur les prochaines décennies malgré une démographie peu dynamique. En effet, le nombre de ménages augmenterait fortement avant 2035 et plus modérément entre 2035 et 2050 ► **figure 2**.

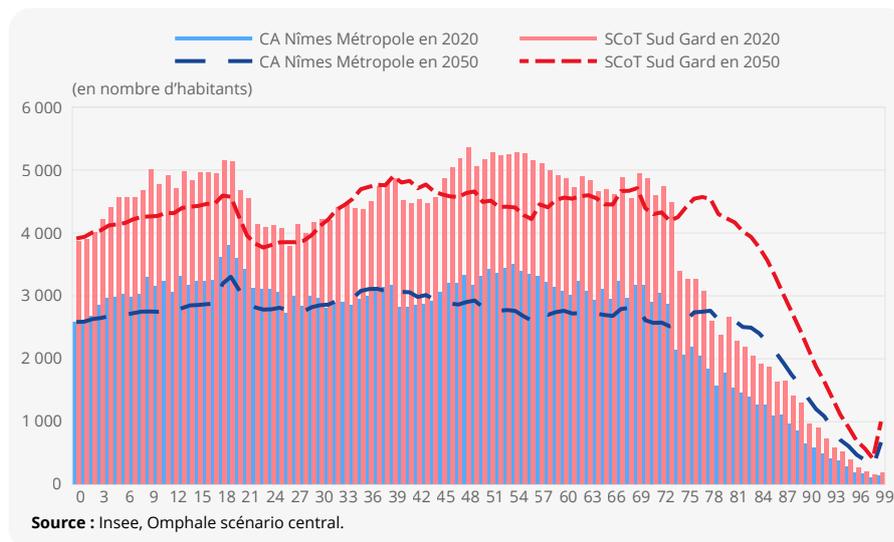
Dans le SCoT Sud Gard, comme en France métropolitaine, le nombre de ménages augmenterait de près de 10 % entre 2020 et 2035, puis de 2 % entre 2035 et 2050. Cela correspondrait à 1 120 ménages supplémentaires en moyenne chaque année dans le SCoT de 2020 à 2035, puis 300 ménages de 2035 à 2050. Sur le territoire de Nîmes Métropole, le nombre de ménages augmenterait de 7 % sur la première période, soit 560 ménages en plus par an en moyenne, avant de se stabiliser de 2035 à 2050. Au total, en 2050, 195 800 ménages vivraient dans le SCoT Sud Gard dont 127 500 à Nîmes Métropole. Par rapport à 2020, c'est environ 20 000 ménages supplémentaires dans le SCoT dont 10 000 dans la CA.

L'évolution des comportements de cohabitation, principal moteur de la hausse du nombre de ménages

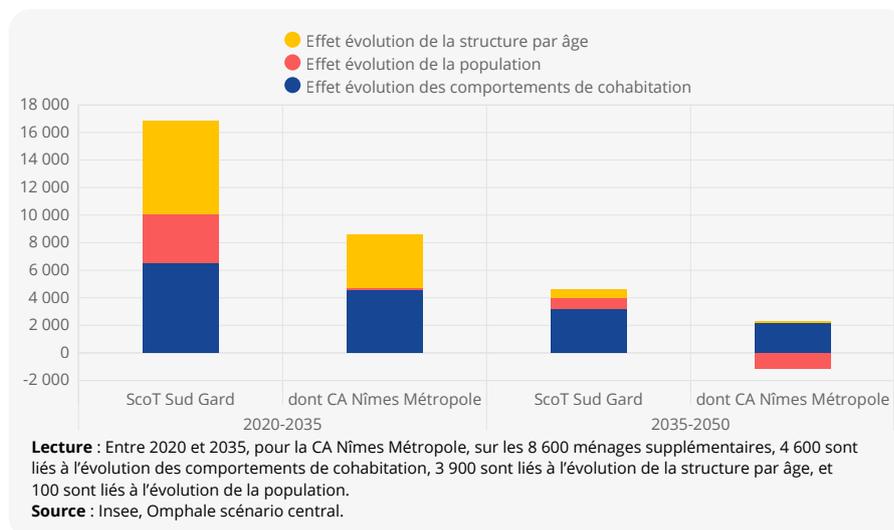
L'évolution du nombre de ménages résulte de trois facteurs.

Le principal facteur repose sur l'évolution des comportements de cohabitation dans le SCoT comme dans la CA. Des séparations plus nombreuses et une propension plus importante à vivre seul contribuent à la diminution de la taille des ménages. Ainsi, au fil du temps, il faut davantage de logements pour héberger le même nombre d'habitants. De 2020 à 2035, à lui seul, ce facteur expliquerait plus de la moitié de la hausse du nombre de ménages pour

► 4. Nombre d'habitants par âge en 2020 et 2050



► 5. Facteurs explicatifs de l'évolution du nombre de ménages projetés



Nîmes Métropole et environ un tiers pour le SCoT ► **figure 5**. De 2035 à 2050, cet effet diminuerait mais il resterait le principal facteur de la croissance du nombre de ménages dans les deux territoires.

Le deuxième facteur résulte de l'évolution de la structure par âge de la population, en lien avec son vieillissement. Une population plus âgée se traduit par une proportion plus élevée de ménages d'une ou deux personnes. De 2020 à 2035, cet effet expliquerait plus de 40 % de la hausse du nombre de ménages dans le SCoT comme dans la CA. Le vieillissement de la population étant particulièrement fort de 2020 à 2035 avec l'arrivée des générations de baby-boomers dans les classes d'âge des seniors, cet effet serait important sur cette période. Il aurait une influence très faible sur l'évolution du nombre de ménages de 2035 à 2050.

Enfin, le troisième facteur, lié à l'évolution du nombre d'habitants qui devrait être relativement faible, pèserait moins sur

l'évolution du nombre de ménages dans le SCoT comme dans la CA. Pour le SCoT, la croissance démographique entraînerait une légère hausse du nombre de ménages entre 2020 et 2035, qui s'atténuerait sur la période 2035-2050. Pour la CA, l'effet démographique est neutre entre 2020 et 2035, période où la population serait globalement stable. La baisse de population entre 2035 et 2050 limiterait la croissance du nombre de ménages.

En 2050, plus de personnes seules que de ménages en couple dans la CA de Nîmes Métropole

En 2050, les personnes vivant seules seraient plus nombreuses que les ménages en couple avec ou sans enfants à Nîmes Métropole et aussi nombreuses dans le SCoT Sud Gard ► **données complémentaires 1**. Les mises en couple plus tardives, la hausse des séparations, la baisse de la natalité et le vieillissement de la population sont autant de facteurs qui

contribuent à la hausse du nombre de personnes vivant seules. La part des ménages constitués d'une personne seule passerait ainsi de 37 % en 2020 à 43 % en 2050 dans le SCoT et de 39 % à 45 % dans la CA.

Le nombre de ménages constitués d'une personne seule rattraperait celui des ménages en couple à partir de 2030 sur le territoire de Nîmes Métropole et à partir de 2050 dans le SCoT. Pour les deux territoires, les personnes seules seraient plus nombreuses en 2050, pour toutes les classes d'âges. L'augmentation du nombre d'habitants âgés contribue à la hausse du nombre de ménages constitués d'une seule personne : alors qu'en 2020, 21 % des personnes seules avaient 75 ans ou plus, elles seraient 27 % en 2050, soit 5 800 de plus.

Toutefois, les personnes âgées de 75 ans ou plus seraient deux fois plus nombreuses à vivre en couple en 2050 qu'en 2020. Pour toutes les autres classes d'âge, les couples seraient moins nombreux en 2050, plus particulièrement pour les personnes de 45 à 64 ans. Ainsi, la taille moyenne des ménages diminuerait, passant à moins de deux personnes par ménage en 2050, tandis que le nombre de ménages augmenterait. ●

Elsa Mathieu, Christophe Péalapat (Insee)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Définitions

Un **ménage** désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles ou en communautés (dont les maisons de retraite).

Un **couple** correspond à deux personnes qui partagent la même résidence principale et qui déclarent tous les deux vivre en couple ou être mariés, pacsés ou en union libre. Ils peuvent avoir ou non des enfants. Une **famille monoparentale** correspond à un adulte vivant avec son ou ses enfants. Un **ménage complexe** correspond aux autres cas de figure.

L'**indice de vieillissement** est égal au rapport entre la population âgée de 65 ans ou plus et celle âgée de moins de 20 ans.

Les **seniors** sont des personnes d'au moins 60 ans.

► Encadré 2 – Même avec des scénarios alternatifs bas, le nombre de ménages progresserait

La fécondité baisse en France en 2023, plus qu'anticipé dans le scénario central des projections ► **source** (1,68 enfant par femme contre 1,8 dans le scénario central). Par ailleurs, le département pourrait devenir moins attractif. L'augmentation de la fréquence des fortes chaleurs, les tensions sur l'accès aux ressources, notamment en eau, pourraient modifier les perceptions sur l'avenir des conditions de vie dans le Gard. De même, les contraintes imposées par l'objectif « zero artificialisation nette » pourraient limiter les capacités d'accueil du département. Ces éléments incitent à l'élaboration de scénarios alternatifs au scénario central ► **données complémentaires 2 et 3**.

En prenant des hypothèses de fécondité basse (baisse jusqu'à 1,71 enfant par femme pour le SCoT et 1,69 pour la CA à l'horizon 2030 et au-delà), la population du SCoT serait stable à l'horizon 2050 et celle de la CA perdrait 10 000 habitants. Le nombre de ménages progresserait néanmoins pratiquement autant que dans le scénario central pour les deux territoires. Les effets d'une baisse des naissances sur le nombre de ménages ne sont constatés qu'après deux décennies, au moment du départ des enfants du foyer familial.

En complément de ces hypothèses basses de fécondité, les hypothèses concernant les migrations peuvent être modifiées pour traduire une perte d'attractivité. En baissant de 5 % les taux d'arrivées et en augmentant de 5 % les taux de départs, la population du SCoT s'établirait à 361 300 habitants à l'horizon 2050 (-26 000 habitants par rapport au scénario central) et celle de la CA à 230 900 habitants (-27 000). Même sous cette hypothèse de baisse de l'attractivité, le nombre de ménages dans le SCoT augmenterait en trente ans de 9 500 ménages (environ 13 000 ménages de moins que dans le scénario central en 2050) et il progresserait de 1 300 ménages environ dans la CA (environ 9 300 ménages de moins que dans le scénario central).

► Encadré 3 – Des projections utiles pour les décideurs

L'agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne assiste les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les réflexions sur les perspectives démographiques sous-tendent les travaux en cours d'élaboration du 4^e Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole et à une échelle plus large de révision du SCoT Sud Gard. Le partenariat avec l'Insee permet l'établissement et l'analyse de projections démographiques avec un choix d'hypothèses fait en concertation. Le scénario central a été privilégié, associé à deux scénarios « bas » intégrant des hypothèses diminuant la fécondité et l'attractivité ► **encadré 2**. Cette étude a un rôle pédagogique important pour permettre aux élus d'intégrer dans leurs réflexions les dynamiques démographiques en œuvre. Même si les projections ne sont pas des prévisions, elles permettent d'éclairer les décideurs sur l'avenir de leur territoire et de les aider dans les décisions d'actions publiques.

► Source

Les **projections de population** à l'horizon 2050 sont réalisées à partir du **modèle Omphale de l'Insee**. L'évolution de la population par sexe et par âge détaillé repose sur des hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (internes à la France et avec l'étranger). Différents scénarios sont ainsi élaborés selon les hypothèses retenues. Le **scénario central** décline localement les évolutions nationales basées sur l'observation du passé récent. Ce scénario est retenu par défaut pour les projections de population présentées dans cette étude. Il est complété par l'analyse de quelques scénarios alternatifs ► **encadré 2, données complémentaires 2 et 3**.

Les **projections de ménages** découlent des projections de population et se fondent sur des hypothèses d'évolutions des comportements de cohabitation élaborées avec le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique du ministère chargé du logement. Cette étude s'appuie sur le scénario central d'évolution des modes de cohabitation.

Les projections n'ont pas le statut d'une prévision et ne permettent pas de se prononcer sur la probabilité de réalisation d'un jeu d'hypothèses par rapport à un autre. Les projections du nombre de ménages sont notamment utiles pour évaluer les besoins locaux en logements.

► Pour en savoir plus

- « Le Gard : un département à vocation résidentielle, en prise à des fragilités sociales », Insee Analyses Occitanie n° 139, juillet 2023.
- « SCoT du Sud Gard - Davantage de départs que d'arrivées, principalement du fait des étudiants », Insee Analyses Occitanie n° 74, juin 2019.
- « À l'horizon 2040, une croissance démographique plus modérée », Insee Analyses n° 63, novembre 2018.
- « De 2 à 6 millions de ménages supplémentaires en France entre 2018 et 2050 », Insee Focus n° 317, janvier 2024.

